

Campagne de bourse de lycée

année scolaire 2021-2022

INFORMATIONS à l'attention des familles :

La campagne de bourse 2021-2022 s'effectue en deux périodes : l'une au printemps, l'autre à la rentrée.

● 1^{ère} période de la mi-mai au 06 juillet 2021

Elèves concernés : les **élèves NON boursiers** des classes de 2^{nde}, y compris CAP et 1^{ère}.

● 2^{ème} période du 02 septembre au 21 octobre 2021

Elèves concernés :

- Les **élèves NON boursiers** l'année précédente des classes de 2^{nde}, y compris CAP et 1^{ère} qui n'ont pas déposé de demande lorsqu'ils étaient au collège.
- Les élèves qui intègrent une classe de 3^{ème} prépa métiers.
- Les élèves NON boursiers issus de 3^{ème} prépa métiers qui intègrent un CAP à la rentrée.

En parallèle de la 2^{ème} période : de la rentrée au jeudi 21 octobre 2021 : campagne de vérifications de ressources

Elèves concernés : les élèves boursiers l'année précédente qui souhaitent ou doivent faire vérifier leurs ressources selon les situations suivantes :

- Redoublement
- Changement d'orientation (CAP vers MC par exemple)
- Modification de la situation financière et/ou familiale
- Demande du service des bourses.

● Avant de faire une demande de bourse :

Aller sur le simulateur de bourse de lycée qui permet de savoir si la famille peut bénéficier d'une bourse de lycée pour son enfant et d'estimer son montant.

Le simulateur est accessible sur le site du ministère à l'adresse suivante :

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

● **Les demandes pourront être déposées :**

- **en ligne via le Téléservice** : en se connectant à Scolarité Services avec le compte EduConnect ou France Connect :

<https://teleservices.ac-strasbourg.fr/ts> rubrique « Bourse de lycée »

Le Téléservice sera ouvert exclusivement aux dates suivantes :

- Du lundi 28 juin au mercredi 06 juillet 2021
 - Du jeudi 02 septembre au jeudi 21 octobre 2021
- **ou au format papier via l'imprimé officiel de demande** :
 - Disponible sur le site du ministère education.gouv.fr/aides-financieres-lycee
 - Ou au ***Pôle Financier Élèves*** du lycée JJ HENNER (bâtiment A, salle A12).

● **Les pièces justificatives à fournir :**

Une seule pièce est obligatoire : **[l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020.](#)**

Cependant, selon la situation familiale, des pièces complémentaires peuvent être demandées et sont indiquées dans l'annexe du dossier de demande de bourse.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 21 octobre 2021.

● **Pour en savoir plus aller sur :**

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee